République Française

Délibération n° 2019/7
Nœud Ferroviaire Lyonnais - Débat public

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 11/06/19
Compte rendu affiché : 19/06/19

Transmis en préfecture : 20/06/19
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20190617-33995-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : M. Hamdiatou NDIAYE

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Andrée LOSCOS, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, M. Saïd ALLEG, Mme Nadia CHIKH, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, M. Nasser DJAIDJA, Mme Hidaya SAID, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA.

Absent(e)s : M. Damien MONCHAU, Mme Maite LAM.

Excusé(e)s : M. David INGLES.

Dépôt de pouvoir : M. Idir BOUMERTIT à Mme Souad OUASMI, M. Djilannie BEN MABROUK à M. Gilles ROUSTAN, M. Thierry VIGNAUD à Mme Michèle PICARD, Mme Amina AHAMADA MADI à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Paula ALCARAZ à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Aurélien SCANDOLARA à Mme Véronique FORESTIER, Mme Loan NGUYEN à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Régia ABABSA à M. Hamdiatou NDIAYE, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Christophe GIRARD, Mme Anne-Cécile GROLEAS à M. Pascal DUREAU.

République Française

Rapport n° 7
Nœud Ferroviaire Lyonnais - Débat public

Direction de l'aménagement de l'urbanisme et de l'économie

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte – Le Nœud ferroviaire lyonnais

Pas moins de 12 lignes ferroviaires traversent la métropole de Lyon et passent par la gare de la Part-Dieu, assurant la mise en relation des différentes villes de France et régions d'Europe.
La gare de la Part-Dieu accueille une mixité de trafic (TER, TGV et fret) imposant de composer avec des vitesses et des normes différentes.
Le nœud ferroviaire lyonnais est l'un des plus complexe d'Europe.

En 2013, le constat s'impose : le nœud ferroviaire lyonnais, pièce essentielle du dispositif ferroviaire européen, est totalement saturé et ne permet plus le développement de nouvelles dessertes périurbaines, ni l'amélioration des trafics régionaux, nationaux et internationaux.

Suite à la décision ministérielle de février 2013, plusieurs séries d'actions ont été arrêtées :
- Un plan de mobilisation à court et moyen terme (jusqu'en 2025) afin de fiabiliser le trafic, avec notamment la réalisation de la 12ème voie en gare (voie L, effective en 2022, travaux en cours)
- La reconfiguration de la gare Part Dieu ; accès aux quais directement depuis l'avenue Pompidou, sans passer par le bâtiment voyageur (travaux en cours)
- La sécurisation des usagers sur les quais (travaux d'élargissement)
- A l'horizon 2030/2035, la création de deux voies supplémentaires en nord / sud entre Saint Clair et Guillotière ainsi qu'en Est / Ouest entre Saint-Fons et Grenay + une extension de la gare Part Dieu

Ce dernier point est l'objet de l'actuel débat public.

En parallèle, des études sont menées en vue de la réalisation du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL). Le CFAL a pour vocation d'accompagner le développement du fret ferroviaire et de contribuer à décharger le NFL en permettant le report du transport de marchandises depuis les voies actuelles vers des voies nouvelles.
Au transport de voyageurs, le NFL apporterait plus de robustesse et de fiabilité.
A ce jour, seule la partie nord a été déclarée d'utilité publique, en 2012. La partie sud est en phase d'études d'Avant-Projet Sommaire (Fuseau à l'étude, pas de tracé arrêté).

2. Organisation du débat public

L'organisation du débat public sur le projet d'aménagement à long terme du NFL a été confiée, par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), à la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), indépendante et neutre.

La Commission Particulière du Débat Public (CPDP) ne se prononce ni sur le fond du projet, ni sur le bien-fondé des contributions, mais veille à ce que chacun puisse obtenir toute information nécessaire, présenter ses arguments et/ou faire des propositions.

Ce débat, qui se tient du 11 avril au 11 juillet 2019, doit permettre au public de s'informer et de s'exprimer sur « l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques » du projet. A l'issue du débat, la CNDP en dressera le bilan et formulera des recommandations ; le maître d'ouvrage (SNCF Réseau) devra alors présenter, dans un délai de 3 mois, les suites qu'il souhaite donner à son projet.

Concrètement, et pour respecter le principe de transparence, chaque avis doit être exprimé publiquement. Il existe plusieurs façons de procéder :

- S'exprimer lors d'une des 16 réunions publiques organisées en Auvergne Rhône Alpes, dont une à Vénissieux le 11 juin à 19h, salle Irène Joliot Curie
- Se connecter sur le site internet du débat Nœud-ferroviaire-lyonnais.debatpublic.fr, sur la page facebook ou le compte twitter, afin d'y déposer sa contribution
- Pour les personnes morales, intervenir via le cahier d'acteurs, sur le site internet du débat public via un rapport pour débat au conseil municipal.

La réunion publique qui s'est tenue à Vénissieux le 11 juin a eu pour thème « *Quels aménagements ? Quels impacts ?* »

En parallèle des réunions publiques, des ateliers thématiques et conférences-débat sont organisés pour permettre à chacun d'approfondir certains sujets. Le calendrier est disponible sur le site internet du débat public.

La Ville apportera sa contribution sous forme d'une délibération.

3. Impact de la mise à 4 voies pour Vénissieux

Le doublement en surface de la ligne Lyon / Grenoble entre Saint-Fons et Grenay se traduit par une mise à 4 voies avec ajout de deux nouvelles voies.
A Vénissieux, le faisceau ferré comprend déjà 3 voies, si bien que seule une voie supplémentaire sera à créer. Les études détaillées ne sont pas encore réalisées, mais sur Vénissieux l'impact sur le bâti existant devrait être limité. On pressent un réaménagement des rues Eugène Maréchal et de l'Ancienne gare dans leurs sections parallèles à la voie ferrée, nécessitant le cas échéant des acquisitions / démolitions en nombre très limité.

La mise à 4 voies induira nécessairement un renforcement des nuisances (sonores, vibratoires, visuelles) pour les riverains. La prise en compte de ces dernières et la mise en place de mesures compensatoires est impératif.
La Ville défend la nécessaire protection réelle et efficace des riverains des lignes ferroviaires contre les nuisances et les risques technologiques du transport fret-ferroviaire.
C'est pourquoi il est également impératif que le CFAL soit réalisé dans son ensemble, tronçons nord et sud, afin d'éviter la circulation des trains de fret de transit sur la ligne historique.

4. L'avis de la Ville ; délibération versée au débat public

La complexité et la saturation du NFL sont la résultante d'un trafic ferroviaire national, voire international, et non simplement local. Aussi, l'Etat doit accompagner les collectivités en mettant en place les moyens à la hauteur des enjeux.

Outre les nécessaires travaux d'aménagements connexes à la mise en place de la 4eme voie qui permettront d'atténuer l'impact urbain de cette dernière, la Ville se prononcera également sur l'évolution attendue de la desserte ferrée à Vénissieux à court et moyen terme.

Pour les métropoles, le transport ferroviaire apparait comme stratégique pour les années à venir du fait de ses faibles émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.
L'offre actuelle est sous-dimensionnée et souffre d'un manque de fiabilité et de régularité.
La Ville ne peut que souhaiter un renforcement des services ferroviaires existant, tant en terme de transport de voyageurs (mise en place d'un « RER à la lyonnaise ») que sur le plan de la logistique urbaine, avec notamment la réflexion autour du dernier kilomètre. Cette dernière viendrait appuyer le développement du site de transport combiné existant, Naviland Cargo.

Au-delà des efforts à faire sur la fréquence des dessertes existantes, la Ville souhaite voir étudier la création de nouvelles dessertes : Saint Etienne / Vénissieux et Vénissieux / Saint-Exupéry. Ces nouvelles liaisons, en complément d'arrêts TGV en gare de Vénissieux confèreraient au Pôle Gare une véritable dimension multimodale bénéfique pour les habitants et les entreprises du sud-est lyonnais : le métro devient accessible pour ces voyageurs de grandes lignes dès la gare de Vénissieux, raccourcissant considérablement le temps de trajet global, et évitant de multiplier les ruptures de charges. En terme d'attractivité, c'est un gain considérable pour les transports en commun.
Ceci s'inscrit pleinement dans la volonté de la Ville de faire émerger un véritable quartier gare rassemblant emplois et logements, mais aussi services et commerces, organisés autour d'une gare multimodale performante, connectée et innovante.

Par ailleurs, la Ville de Vénissieux encourage toute mesure à même de favoriser le report modal rail-route, éloignant des centres urbains une partie des poids lourds très polluants (particules fines).
Toujours dans cet objectif de réduction des émissions polluantes, le développement des services ferroviaires voyageurs devra nécessairement s'accompagner d'une création de nouveaux parcs relais stratégiquement situés.

La Ville rappelle sa volonté de voir réaliser le CFAL en totalité, tronçons nord et sud : la réalisation du seul tronçon nord aurait pour conséquence de rabattre le fret ferroviaire sur la ligne historique Lyon / Grenoble. Ceci serait extrêmement préjudiciable pour tous les riverains des communes traversées par cette ligne.

Enfin la Ville rappelle qu'elle porte, depuis l'adoption du SCOT en décembre 2010, la demande d'un prolongement d'un transport en commun en site propre jusqu'au boulevard urbain sud. Accompagné d'un parc relais, ce prolongement permettra de connecter davantage les habitants du sud-est lyonnais, toujours dans une optique de développement humain durable.

République Française

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 3 juin 2019 après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés

valider l'avis de la Ville dans le cadre du Débat Public sur le projet d'aménagement à long terme du Nœud Ferroviaire Lyonnais tel que présenté ci-dessus au point 4

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN